

député immédiatement, afin que la motion puisse être inscrite à nouveau au *Feuilleton*.

**M. Dumas:** Vu ce qu'a dit le ministre et avec la permission de la Chambre, je consens à retirer cet avis de motion, pour le moment.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que cet avis de motion soit retiré comme on l'a proposé?

**Des voix:** Entendu.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LE PARC QUETICO, EN ONTARIO—UTILISATION PAR  
LES TOURISTES ET LES CONFECTIONNEURS  
AMÉRICAINS

*Demande n° 117—M. Fisher:*

Copie de tous rapports, lettres et correspondance provenant de tous ministères du gouvernement et échangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1958 entre ceux-ci et des particuliers, des associations, le gouvernement de l'Ontario, les gouvernements des États-Unis et de l'État de Minnesota, relativement à l'utilisation que font du parc Quetico les touristes et confectionneurs américains.

**L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):** La motion est acceptable, monsieur l'Orateur, moyennant les réserves d'usage.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion, compte tenu des réserves exprimées par le ministre?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

RÈGLEMENTS CONCERNANT L'IMMIGRATION ET LES  
AMENDEMENTS À CES RÈGLEMENTS

*Demande n° 118—M. Robichaud (au nom de M. Crestohl):*

Copie des règlements concernant l'immigration et de tous les amendements y apportés jusqu'à ce jour, des décrets du conseil les approuvant, de toutes les décisions rendues par le ministre et en vertu desquelles on assure l'admission des immigrants selon des circonstances et conditions générales et spéciales.

**L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, vu l'absence de l'auteur de cette question peut-être conviendrait-il que cette motion soit réservée car la seconde partie demande le dépôt de documents qui ne peuvent être produits.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que cet avis de motion soit réservé?

**Des voix:** D'accord!

(La motion est réservée.)

RÉSERVE INDIENNE DE CHIPPEWA, À SARNIA

*Demande n° 119—L'hon. M. Pickersgill (au nom de l'hon. M. Hellyer):*

Copie de tous dossiers et autres documents déposés par *Dimensional Investments Limited* auprès [L'hon. M. Walker.]

du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration avant que cette société achète une partie de la réserve indienne de Chippewa, aux fins de démontrer qu'elle possédait la solvabilité requise pour effectuer le marché projeté.

**L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, tous les renseignements demandés dans cet ordre de dépôt de documents ont été déposés à la Chambre le 16 juillet 1959, et il n'y a eu rien de nouveau depuis.

**L'hon. M. Pickersgill:** Dans ce cas, peut-être pourrait-on réserver la motion jusqu'au retour de l'honorable député?

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que la motion soit réservée?

**Des voix:** D'accord!

(La motion est réservée.)

LES AFFAIRES INDIENNES

SARNIA (ONT.)—PRÉTENDUE MENACE DE  
DÉPOSSESSION DE M. KENNETH PLAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twilligate):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration si on lui a fait des instances au nom de M. Kenneth Plain, un résident de la réserve indienne de Sarnia qui, dit-on, est menacé de dépossession? Si c'est vrai, qu'est-ce que le ministre entend faire à ce sujet.

**L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette affaire. Il se peut que mon ministère en ait été saisi. J'irai aux renseignements.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre pourrait-il se renseigner et informer la Chambre à ce sujet, car je crois savoir que cette dépossession de propriété doit avoir lieu très bientôt.

LES CÉRÉALES

INTERPELLATION RELATIVE AU PAIEMENT FINAL  
POUR LA RÉCOLTE DE 1958-1959

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hazen Argue (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Vu l'urgence qu'il y a d'augmenter les revenus des producteurs de céréales de l'Ouest, le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre quand se fera le paiement final pour la campagne agricole de 1958-1959, et quel en sera le montant?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Durant l'absence de l'honorable député d'Assiniboïa pour raison majeure...

**M. Argue:** Absence profitable.